## (A) TPL allocation

Canadian companies with apparel TPL allocations may export to their partners in the North American free trade zone products manufactured in Canada from fabrics and yarns imported from outside this zone up to the limit of their allocations.

Because of the extensive use of TPLs for wool and non-wool apparel, an allocation policy essentially based on the historical TPL usage of exporters was developed for these categories of products.

The NAFTA also provides for TPLs for fabrics and spun yarn. The extent of their use continues to make it possible to allocate these TPLs on a first-come, first-served basis.

## (B) TPL utilization in 2001

The 2001 TPL utilization rates for the four categories of Canadian TPL exports were as follows:

- wool apparel and made-up goods 98% for the United States and 2% for Mexico;
- cotton or man-made apparel and made-up goods - 83% for the United States and 5% for Mexico;
- cotton or man-made fabrics and made-up goods - 68% for the United States and 6% for Mexico;
- cotton or man-made spun yarns 31% for the United States and 0% for Mexico.

## A) Attribution des NPT

Les entreprises canadiennes auxquelles des parts pour vêtements NPT ont été accordées peuvent exporter à leurs partenaires de la zone de libre-échange nord-américaine des produits fabriqués au Canada avec des tissus et des fils importés de l'extérieur de cette zone dans les limites des parts NPT qui leur ont été accordées.

Étant donné la forte utilisation des NPT pour les vêtements de laine et pour les autres vêtements, une politique d'attribution reposant essentiellement sur l'utilisation historique des exportateurs a été élaborée pour ces catégories de produits.

L'ALENA prévoit aussi l'attribution de NPT pour les tissus et les filés. Leur taux d'utilisation continue de permettre une attribution sur la base du premier arrivé, premier servi.

## B) Taux d'utilisation des NPT en 2001

Les taux d'utilisation NPT des quatre catégories d'exportations canadiennes NPT pour 2001 sont les suivants :

- les vêtements et articles confectionnés en laine : 98 % pour les États-Unis et 2 % pour le Mexique;
- les vêtements et articles en coton ou en fibres synthétiques ou artificielles : 83 % pour les États-Unis et 5 % pour le Mexique;
- les tissus et articles en coton ou en fibres synthétiques ou artificielles : 68 % pour les États-Unis et 6 % pour le Mexique;
- les filés en coton ou en fibres synthétiques ou artificielles : 31 % pour les États-Unis et 0 % pour le Mexique.